

3-3-1
Location en qualité de
bailleur

**CONSEIL MUNICIPAL de
St-Thomas-de-Cônac**
(Charente-Maritime)
Délibération N° 2025_27

Séance du 27 août 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 1
Présents : 10
Procuration : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
20/08/2025

Date d'affichage
28/8/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

29/8/2025

et publication du :

29/8/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept août à 19h00, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hughes SCIARD

Etaient présents :

M. COULON Hervé Jean-Noël, M. COURPRON Jean-Claude, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. DELAGE Vincent, M. FEUGNET Christophe, M. LATASTE Fabrice, Mme MARCHAIS Gisèle, Mme POUZAUD Danielle, M. SCIARD Hughes, Mme TESSIER Georgette.

Procuration(s) : M. FARFIER Floris à M. FEUGNET Christophe

Etai(ent) absent(s) : M. POINTREAU Nicolas, M. COURPRON Tony,

Etai(ent) excusé(s) : M. CASTANO Didier, M. FARFIER Floris

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Marie-Hélène COUNIL

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211704101-20250827-2025_27-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 29/08/2025

Objet : Local commercial 75 Route Verte / Ancien salon de coiffure / Consentement mutuel rupture de bail et restitution de caution

- ✓ VU la réhabilitation d'un ancien bâtiment en salon de coiffure 84A Route Verte disponible au 1^{er} septembre en vue de transférer l'activité commerciale ;
- ✓ VU le bail commercial en cours de Madame REAU Kelly, en date du 02 mars 2020 (transfert par acte notarié du bail de Madame REAU Josiane)

CONSIDERANT l'accord des deux parties de mettre fin à ce bail,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ;

- A signer la rupture du bail en cours avec Madame Kelly REAU
- A restituer la caution d'un montant de 208,33 € (pas de TVA sur la caution) à Madame Kelly REAU. La dépense est prévue au compte 165 du BP 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ST THOMAS de Cônac
Le Maire, Hughes SCIARD

